



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 mai 2011

(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille onze, le 19 mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 mai 2011, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier LAVILLE, Maire.

Présent(e)s : M. LAVILLE - Mme BALICHARD - Mme MANDON - M. COURTINE - Mme JUNIET - M. FAGONT - Mme SOARES (arrivée à 20H30) - Mme BOUSQUET - Mme MOREIRA - M. PAUTY - M. ROUX - M. GAUDET - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme AURIEL - Mme CHIRAIN - M. MATHIEU

Excusé(e)s ayant donné procuration :

M. LOUBIER	à	M. LAVILLE
M. NAVARRE	à	M. ROUX
M. RAFFI	à	M. PAUTY
Mme SAUREL	à	Mme BALICHARD
Mme DURAND	à	M. FAGONT
Mme GAUCHEROT	à	Mme CHIRAIN

Absents excusés : M. VERGNE
: M. ACOSTA

Absent : M. CHAMBON

Secrétaire de séance : M. GAUDET

Ouverture de la séance : 20 heures 15.

Monsieur le Maire commence la séance en donnant information au Conseil municipal de la démission de Monsieur BOURDIAU, pour raisons personnelles.

(Monsieur le Préfet a été informé).

Monsieur le Maire souligne le rôle que jouait Monsieur BOURDIAU dans le suivi des affaires scolaires et en particulier du Restaurant municipal et du soutien scolaire.

Les modalités de reprise de ce travail ne sont pas encore déterminées.

La liste initiale comportant 27 noms, la démission de Monsieur BOURDIAU ne donnera pas lieu à remplacement au sein du Conseil municipal.

Avant l'examen des comptes-rendus des séances précédentes, Monsieur GAUDET souligne les délais trop importants de retours de ces derniers aux Conseillers municipaux.

Afin d'améliorer le traitement des Comptes-rendus, le Secrétaire de séance indiquera une date de retour au Secrétariat général sur les exemplaires soumis à la relecture des élus ; en fin de ce délai, il n'y aura plus à modifier ces comptes-rendus.

Suite à cette remarque, le compte-rendu de la séance du 16 février 2011 est adopté à l'unanimité après suppression d'une phrase inutile dans la question relative aux Jardins communaux.

Le Compte-rendu du Conseil municipal du 28 mars 2011 est adopté à l'unanimité sans modification.

FINANCES :

Budget communal principal : Compte Administratif 2010

Madame BALICHARD, 1ère Adjointe, chargée des finances, présente le Compte Administratif 2010, établi par le Maire (l'ordonnateur), qui représente l'état exact de la réalisation du budget de 2010.

Il est caractérisé par une diminution des dépenses courantes (Chapitre 11), et des dépenses de personnel (Chapitre 12).

Le Conseil municipal doit adopter ce Compte Administratif qui fait ressortir un résultat comptable de 552 381,71 euros.

Le Maire constate que cette maîtrise est due à une gestion très rigoureuse, qui n'est pas sans incidence sur le fonctionnement de la mairie.

Puis, en tant qu'ordonnateur, il sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vote : Unanimité.

Budget communal principal : Compte de Gestion 2010

Madame BALICHARD poursuit en rappelant que le Compte de Gestion 2010 est établi par la Receveur-Percepteur Municipal (le Comptable) et correspond à la réalité des dépenses constatées.

Le Compte de Gestion présente une différence de +18 477,30 euros par rapport au Compte Administratif. Cette différence provient de l'intégration du résultat du budget annexe DE MORNY dans le Compte de Gestion, et a été validée par le Receveur Municipal.

Le Compte de Gestion est donc soumis au vote du Conseil municipal.

Vote : Unanimité.

Affectation des résultats de clôture 2009

Madame BALICHARD indique, après avis de la Commission des finances d'affecter les résultats comme suit

Section d'investissement :

Besoin de financement : 733 543,62 euros

Section de fonctionnement :

Excédent de clôture : 1 285 925,33 euros
Intégration du résultat du budget DE MORNY 18 477,30 euros
TOTAL 1 304 402,63 euros

Restes à réaliser - Section d'Investissement :

Recettes : 120 000,00 euros
Dépenses : 149 691,00 euros
Déficit : 29 691,00 euros

Inscription de 763 234,62 euros (733 543,62 +29 691) en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) afin de couvrir le déficit cumulé en Investissement de l'exercice écoulé.

L'excédent de fonctionnement (déduction faite des restes à réaliser recettes et dépenses) soit 541 168,01 euros doit être intégré par décision modificative dans le budget 2011.

La Commission des Finances du 10 mai 2011 a fait les propositions suivantes :

Réduction de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif : 403 521,00 euros
Dépenses imprévues de fonctionnement : 137 647,01 euros

Vote : Unanimité.

Subventions : Contrat Local de Développement (CLD) – Halte ferroviaire et Centre d'Ornano

Madame BALICHARD poursuit en indiquant qu'en complément de dossiers immédiats, d'autres projets sont susceptibles de bénéficier de subventions dans le cadre du Contrat Local de Développement (Halte ferroviaire et Centre d'Ornano).

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter au besoin ces financements.

Vote : Unanimité.

Actualisation des tarifs des services municipaux

Madame SOARES indique que la Commission des Affaires scolaires propose une augmentation de 2 % sur l'ensemble des tarifs des structures municipales relevant de cette Commission, pour suivre le taux d'inflation annoncé.

La structure des tarifs reste identique à l'année précédente. Les nouveaux tarifs sont calculés avec la règle des arrondis et rentreront en application au 29 août 2011.

Restaurant

Madame SOARES rappelle que le mode de tarification est maintenu et le Règlement intérieur conservé, avec quelques modifications marginales.

La grille des tarifs 2011/2012 est soumise au Conseil Municipal

Vote : Unanimité

Centre de loisirs 3/6 et 6/12 ans

Madame SOARES poursuit en présentant l'actualisation à 2 % des tarifs des centres de loisirs proposés par la Commission.

Vote : Unanimité.

Aide aux devoirs

Madame SOARES présente les nouveaux tarifs pour l'aide aux devoirs, qui reprennent les règles énoncées ci-dessus.

Vote : Unanimité.

Activités péri et extrascolaires

De même, elle propose les tarifs 2011/2012 pour les activités péri et extrascolaires.

Vote : Unanimité.

TRAVAUX :

SIEG - Eclairage public - Divers compléments

Monsieur ROUX expose les travaux programmés rues de l'Aviation, Georges Brassens, Place Gabriel Fournier, Cours de la Liberté, abords de l'E.H.P.A.D., Tennis...

L'estimation des dépenses s'élève à 48 000 euros H.T.

Le S.I.E.G. demande une participation à la commune de 21 600 euros, pouvant être réajustée en fin de travaux au vu des montants réels.

Il est demandé au Conseil municipal son accord pour la réalisation de ces travaux par le S.I.E.G. et de donner autorisation au Maire pour signer la convention à venir.

Vote : Unanimité.

Projet de réaménagement des bâtiments du Centre Social d'Ornano

Madame MANDON et Monsieur MATHIEU exposent en détail les objectifs de ce projet, en insistant sur l'aspect participatif de la démarche, l'importance en termes d'exemplarité de ce projet.

Il est demandé au Conseil municipal de valider :

- L'expression des besoins ainsi réalisée
- Le choix de la procédure des marchés à procédure adaptée
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les documents et faire les demandes de subventions afférentes

Vote : Unanimité.

AMÉNAGEMENT URBAIN :

Approbation de la vente des appartements communaux du groupe F. Beytout au vu du projet d'Auvergne Habitat

Monsieur COURTINE rappelle l'historique de ces logements.

Il détaille la qualité urbanistique et de maîtrise d'énergie, la cohérence en termes de mixité sociale recherchée présentées par le projet d'Auvergne Habitat.

Il précise également que la différence de l'offre par rapport à l'estimation initiale des services fiscaux est parfaitement justifiée et reconnue par ces derniers.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération, sous couvert des précisions nécessaires sur la gestion de la chaufferie et les modalités pratiques de relogement des locataires actuels.

Vote : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Désignation du Notaire pour la vente de la parcelle AA 526

Monsieur COURTINE indique qu'en complément de la délibération du 16 juin 2010, il est nécessaire de désigner un notaire pour assurer la transaction et de donner l'autorisation au Maire de signer tous les documents afférents à cette cession.

Il est proposé de retenir l'«Office Notariale Maître Fuzelier».

Vote : Unanimité.

Reprise des modalités de cession de l'ex « Maison du Gardien » rue Henri Pourrat

Monsieur COURTINE expose que ce bien immobilier a été mis en vente selon la procédure retenue par le Conseil municipal du 16 juin 2010.

Cette procédure n'ayant pas abouti, il est proposé de la clore et de reprendre une procédure plus ouverte, permettant une négociation directe avec les offreurs.

Vote : Unanimité.

Convention de mutualisation avec Clermont Communauté

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de passer un premier avenant pour les deux conventions de mutualisation entre la commune et Clermont Communauté.

Un nouvel avenant devrait être proposé en juin 2011.

Monsieur le Maire indique que dans ce cadre, une convention devra couvrir la prise en compte des frais de chauffage, la quote-part de l'entretien de la chaufferie et des frais des organismes de contrôle pour la médiathèque, actuellement intégralement supportés par la Commune.

Vote : Unanimité.

Budget Principal 2011 - Décision modificative

Madame BALICHARD explique que les crédits nécessaires aux travaux d'installation des cadres des services techniques en mairie, estimés à 25 000 euros, n'ont pas été prévus au budget primitif.

Ces crédits peuvent être pris sur l'aménagement de la halte ferroviaire, qui devrait être traitée différemment du projet initial.

Vote : Unanimité.

HUIS CLOS :

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose que le remplacement d'un agent actuellement sur un grade d'Attaché Principal par un agent au grade d'Attaché nécessite la création de ce poste.

Vote : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.